

Québec, le 31 octobre 2024

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Programme décennal de dragage d'entretien
au port de Gros-Cacouna
Demande d'information de la commission
(Dossier 3211-02-329)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) aux questions posées les 28 et 29 octobre 2024 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet cité en objet.

Question 1 – La Commission demande au MELCCFP de lui déposer le document Guide de caractérisation physico-chimique et toxicologique des sédiments.

Des copies du document, une en format électronique (.pdf) et une en format papier sont transmises à la commission.

Le MELCCFP tient également à informer la Commission que divers guides et recommandations relatifs aux sédiments sont disponibles sur son site web au lien suivant :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/criteres_sediments/index.htm.

Question 2 – Le MELCCFP et la Commission ont convenu que, suivant la fin de la séance du 29 octobre 2024, ce premier transmettrait à la Commission le

protocole de caractérisation du panache de sédiments généré par les travaux de la Société des Traversiers du Québec (STQ) au site de mise en dépôt de l'Anse-au-Persil, lequel a été reçu en mai 2024 dans le cadre d'un engagement de la STQ pour son Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup (3211-02-323).

Des copies du document, une en format électronique (.pdf) et une en format papier sont transmises à la commission.

Question 3 – *Est-ce que, dans le secteur, il y a d'autres options de restauration ou de création de milieux humides basées sur l'expérience vécue du port de Gros-Cacouna [le bassin ouest ayant une vocation initiale de lieu de remblayage pour les sédiments dragués, mais qui a évolué dans le temps pour devenir un milieu humide d'intérêt écologique de nos jours]?*

Au port de Gros-Cacouna, le bassin destiné au dépôt des sédiments dragués a été construit dans le fleuve Saint-Laurent. La combinaison de plusieurs facteurs a mené au développement d'un milieu humide d'intérêt écologique dans ce bassin, tels que la présence d'eau en permanence dans le bassin, l'absence de dépôt de sédiments dans le bassin depuis au moins une décennie et les conditions de protection face aux aléas côtiers. Néanmoins, une telle activité de remblai en milieu hydrique pour en faire un site permanent de gestion de sédiments ou même pour procéder à un changement de vocation vers la création d'un milieu humide ne cadre pas avec les orientations actuelles de la Loi sur la qualité de l'environnement qui a notamment pour objectif d'éviter les pertes de milieux humides et hydriques et de favoriser la conception de projets qui minimisent leurs impacts sur le milieu récepteur. En effet, à moins que le changement de vocation d'un milieu hydrique vise à répondre à une problématique d'érosion côtière ou d'amélioration des fonctions écologiques d'un milieu perturbé, de tels projets soumis au MELCCFP sous forme de restauration ou de création de milieux humides ne sont pas considérés comme une forme de valorisation des sédiments dragués ou de restauration/création de milieux humides.

Dans le secteur, certains projets de restauration en milieu côtier ont été réalisés, notamment à la Pointe-aux-Anglais dans le secteur du Bic, à Notre-Dame-du-Portage et à Rivière-Ouelle, où des rechargements de plage ont permis de protéger des milieux sensibles. Cela dit, la granulométrie des matériaux utilisés pour ces rechargements de plage devait être de taille supérieure à celle observée et attendue dans les sédiments du havre du port de Gros-Cacouna afin de permettre de résister aux processus érosifs du fleuve Saint-Laurent et des tributaires de ces secteurs.

En complément, rappelons que le rôle du MELCCFP dans l'évaluation environnementale des projets et programmes est de procéder à l'analyse des options de valorisation ou de restauration/création de milieux humides qui permettent le mieux d'atténuer les impacts du projet ou du programme sur l'environnement. Dans cette optique, le MELCCFP peut adresser des demandes de précisions ou de vérifications supplémentaires à l'initiateur pour s'assurer notamment que l'option retenue sera conforme aux lois et règlements en vigueur, sera réaliste et que les contraintes associées aux matériaux à valoriser ont été considérées. Le MELCCFP recommande aux initiateurs de projet de s'informer des options existantes ou potentielles de valorisation des sédiments dragués auprès des intervenants du milieu d'insertion du projet, tels que les municipalités régionales de comté, les comités ZIP, les Organismes de bassin versant, Canard illimité, Pêches et océans Canada via le Fond de restauration côtière, le milieu académique ou tout autre intervenant pertinent.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.


2024-10-31

Vincent Villeneuve
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

- p. j. 1- Guide de caractérisation physico-chimique et toxicologique des sédiments
2- Protocole de caractérisation du panache de sédiment généré au site de mise en dépôt de l'Anse-au-Persil par les travaux de la Société des Traversiers du Québec